

NOM:..... Prénom:..... Genre (M/F):..... Classe.....
Date de Naissance:.....

Année Scolaire
2022-2023

Etablissement (préciser): LP Bovelles , Lycée CALVIN

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) M père, mère, tuteur, représentant légal (1)
demeurant à (adresse):
.....

autorise l'élève nommé ci-dessus:

- à **participer** aux activités de l'Association Sportive du Lycée
- à **se rendre** sur les installations sportives Noyonnaises **par ses propres moyens**
- à utiliser le **mode de transport** de l'Association Sportive (*car, véhicule personnel, de l'établissement ou de location ayant satisfait aux exigences de contrôle technique*) pour se rendre sur les lieux des compétitions(2).

L'AS a souscrit à un **contrat collectif MAIF**: J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS

En outre, j'accepte que les responsables de l'Association Sportive et de l'Union Nationale du Sport Scolaire autorisent en mon nom, une **intervention médicale** ou chirurgicale en cas de nécessité(3).

J'autorise les personnes en charge de la demande de licence à l'UNSS à renseigner les rubriques suivantes : nom - prénom - sexe - adresse mail - N° téléphone - niveau de certification de jeune officiel - en situation de handicap - ... (3).

J'autorise l'Association Sportive à utiliser le **nom** et la **photo** de mon enfant sur des affiches ou sur le site internet du Lycée (bilan d'une compétition, résultats, récompenses...)(3)

En cas de **compétitions** nécessitant un départ le **mercredi matin** (induisant le manquement de certains cours), je souhaite être prévenu(e) directement par les professeurs (cocher la case correspondante): **OUI** **NON**

J'atteste par ailleurs que **mon enfant sait nager**(1)(parcourir au moins 50m sans arrêt)

Je verse **20€** à titre d'adhésion annuelle (année scolaire), par chèque à l'ordre de l'"Association Sportive du Lycée Calvin" ou "Association Sportive du Lycée Charles de Bovelles" si LP.

Fait à Le


Signature des parents:

- (1) Rayer la mention inutile ou inexacte.
(2) L'Association Sportive n'organise pas les déplacements pour les activités ne faisant pas partie de la programmation annuelle.
(3) Rayer en cas de refus.

Activités prévues et type de pratique envisagé (cocher la ou les cases correspondantes)		
	LOISIR	COMPETITION
MUSCULATION		
FUTSAL		
BASKET		
COURSE D'ORIENTATION		
NATATION		
VTT		
LASER RUN		
TENNIS DE TABLE		
CROSS		
STEP		
GYM (AGRES)		
PARKOUR		



Mettre dans une enveloppe:

- ce **formulaire** dûment rempli, 
- **20€** de cotisation (par chèque à l'ordre de l'"Association Sportive du Lycée Calvin" ou "Association Sportive du Lycée Charles de Bovelles" si LP.)



Suivez les actualités de l'"Association Sportive des Lycées de Noyon" sur facebook



DROIT A L'IMAGE:

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

RGPD:

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

ASSURANCES ET REGLEMENTATION:

Le licencié ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.